



## PROJET DE RAPPORT DE SYNTHÈSE

### PARTIE « PROPOSITIONS »

Avertissement : ce document retrace la synthèse des travaux et échanges réalisés dans le cadre des Etats généraux de l'industrie et tels qu'ils ont été examinés par le Comité national. Il ne constitue donc pas en soi un document de l'Administration et n'engage pas les pouvoirs publics auxquels il est destiné.

Version du 25 janvier 2010



**PARTIE III - PROPOSITIONS ..... 5**

**Introduction ..... 5**

**1. Redonner au pays une véritable ambition industrielle ..... 6**

**1.1 Définir et affirmer une telle ambition ..... 8**

**1.2 Concrétiser cette ambition par le lancement de projets suscitant l'adhésion de la société ..... 8**

**1.3 Se doter d'une instance de suivi appropriée ..... 10**

**1.4 Assurer le relais de notre ambition industrielle aux niveaux européen et international ..... 12**

**2. Rendre plus efficaces les aides et services de l'Etat pour l'industrie et les compléter par des actions propres à amplifier les atouts de l'industrie française ou à remédier à ses handicaps spécifiques ..... 13**

**2.1 Rendre plus efficaces les aides et services de l'Etat pour l'industrie ..... 13**

- Evaluer sans délai les dispositifs publics de soutien à l'industrie ..... 13
- Mettre en place un guichet unique pour l'information et l'accompagnement des entreprises ..... 13
- Créer un outil de recensement et de diffusion des bonnes pratiques sur les avancées scientifiques, juridiques et économiques au service des PME ..... 14
- Organiser plus systématiquement l'attribution des aides publiques sur la base de contrats objectifs-moyens ..... 15

**2.2 Stimuler l'effort de recherche et d'innovation des entreprises ..... 15**

- Mettre en place un crédit d'impôt innovation et étendre le crédit d'impôt recherche aux dépenses de normalisation ..... 15
- Définir une stratégie et des outils de diffusion de l'innovation entre entreprises et entre secteurs ..... 17

**2.3 Structurer davantage l'appui financier public à l'industrie et adapter les outils aux besoins urgents identifiés ..... 18**

- Mettre en cohérence les dispositifs pour aller vers un concept global de « banque de l'industrie » ..... 19

<input type="checkbox"/> Soutenir davantage l'accès aux fonds propres pour les entreprises innovantes et les entreprises en développement.....	19
<input type="checkbox"/> Etudier la création d'un nouveau prêt pour l'accès au marché .....	21
<input type="checkbox"/> Développer des outils de financements appropriés pour les PME et les ETI .....	21
<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des mesures ponctuelles pour aider l'industrie française à traverser la situation de crise .....	21

## **2.4 Accélérer la transition de l'industrie vers l'éco-conception et l'éco-production .....23**

<input type="checkbox"/> Inciter aux investissements vertueux sur le plan écologique et énergétique .....	24
<input type="checkbox"/> Considérer le recyclage et l'accès aux matériaux biosourcés comme des enjeux stratégiques et structurer les filières correspondantes .....	24
<input type="checkbox"/> Associer plus étroitement les salariés à la problématique environnementale .....	25

## **2.5 Renforcer la performance à l'export ..... 25**

<input type="checkbox"/> Valoriser la « marque France » .....	25
<input type="checkbox"/> Amplifier la démarche de qualité et d'excellence opérationnelle dans les entreprises françaises.....	26
<input type="checkbox"/> Simplifier et clarifier l'accompagnement à l'international proposé par les différents acteurs institutionnels et développer le « portage export » .....	26

## **2.6 Favoriser la revitalisation industrielle du territoire..... 27**

<input type="checkbox"/> Mettre en place un dispositif en faveur de la relocalisation compétitive des entreprises industrielles .....	27
<input type="checkbox"/> Accroître les moyens affectés à la revitalisation des territoires en renforçant la solidarité entre les secteurs économiques.....	28

## **2.7 Conforter les écosystèmes innovants, la structuration en filières et la dynamique du tissu industriel ..... 28**

<input type="checkbox"/> Promouvoir des programmes « interpôles » .....	28
<input type="checkbox"/> Organiser les filières et faire évoluer dans ce cadre les relations donneurs d'ordres-traitants vers des relations de co-traitants.....	29
<input type="checkbox"/> Inciter les filières à gagner collectivement en performance grâce au numérique.....	31
<input type="checkbox"/> Accompagner les PME dans la définition de leur stratégie.....	32
<input type="checkbox"/> Encourager toutes les formes de mutualisation entre PME .....	32
<input type="checkbox"/> Faciliter le regroupement, la croissance et la transmission des PME.....	33

## **2.8 Améliorer l'image de l'industrie et l'attractivité de ses métiers 34**

<input type="checkbox"/> Ouvrir très largement l'entreprise industrielle aux jeunes en formation, aux enseignants et au grand public.....	35
<input type="checkbox"/> Organiser une campagne de communication ciblée sur les jeunes pour revaloriser les formations techniques et les métiers de l'industrie .....	35
<input type="checkbox"/> Repérer et préserver les savoir-faire industriels traditionnels porteurs d'une image positive de l'industrie.....	36

## **2.9 Prendre en considération les enjeux sectoriels spécifiques** 36

## **2.10 Répondre aux enjeux des territoires et des bassins d'emplois** 39

# **3. Ouvrir rapidement les chantiers de concertation sur quatre domaines clés engageant l'avenir de l'industrie : l'environnement réglementaire, la compétitivité, le social et le financement**..... 40

## **3.1 Le chantier de l'environnement réglementaire**..... 40

- La stabilisation du flux réglementaire ..... 40
- Le réexamen du stock réglementaire national et européen à la lumière de l'enjeu de compétitivité ..... 41

## **3.2 Le chantier de la compétitivité industrielle**..... 41

- Une fiscalité prenant mieux en compte l'enjeu de la compétitivité de l'industrie ..... 41
- Un financement de la protection sociale moins lié au travail ..... 41
- La flexi-sécurité comme réponse au défi de l'adaptation permanente des entreprises et au besoin de sécurité des actifs..... 42

## **3.3 Le chantier social**..... 42

- Le renforcement de la participation des salariés à la vie de l'entreprise ..... 42
- Un réexamen approfondi de l'enseignement technique et professionnel et de la formation continue..... 42
- Une réflexion globale sur les facteurs de fond déterminant l'attractivité des métiers de l'industrie ..... 43

## **3.4 Le chantier du financement de l'industrie**..... 43

- Une plus forte mobilisation des investisseurs institutionnels au bénéfice de l'industrie .  
..... 44
- Le développement de produits d'épargne permettant un meilleur financement de l'industrie ..... 44
- L'amélioration des relations banques-industrie ..... 45

# **Conclusion**.....45

# PARTIE III - PROPOSITIONS

## Introduction

Les Etats généraux de l'industrie ont marqué une mobilisation sans précédent, tant au niveau national qu'au niveau des territoires de métropole et d'outre-mer, des acteurs économiques et sociaux autour de l'enjeu de l'avenir de l'industrie et de ses emplois en France. Cette mobilisation atteste d'une **prise de conscience du rôle joué par l'industrie**, non seulement dans l'économie nationale et l'emploi, mais aussi dans la structuration de la société autour des concepts de progrès scientifique et technique et d'innovation, de progrès social et sociétal, de formation notamment scientifique et technique, d'aménagement du territoire, voire même d'indépendance économique et sanitaire et donc politique. **C'est en partie autour de l'activité industrielle** – entendu dans son acception la plus large de système productif intégrant notamment les activités de services à l'industrie – **que se forge l'image que la Nation a d'elle-même et celle qu'elle renvoie à l'extérieur.**

S'il est par nature économique, l'avenir de l'industrie est aussi et peut-être surtout un enjeu majeur de société, qui recouvre des dimensions humaines, sociologiques, territoriales autour desquelles il s'agit bien **d'établir une vision politique d'ensemble.**

C'est pourquoi, à l'issue des travaux des Etats généraux de l'industrie, ressortent trois groupes d'actions de nature, de portée et de calendrier différents mais qui se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Un premier champ d'actions est de nature stratégique : il s'agit de **redonner au pays, par une politique publique pour l'industrie refondée, une ambition industrielle partagée** qu'il a eu dans le passé mais n'a pas véritablement su renouveler sur une période plus récente, comme en atteste le diagnostic dressé dans la première partie. Cette nouvelle ambition industrielle peut s'enrichir des leçons de l'histoire sans chercher à reproduire des modèles passés qui ne correspondent plus à l'environnement politique et économique du monde et à l'évolution des sociétés. En particulier, pour se déployer pleinement, cette nouvelle ambition industrielle de la France doit redonner leur noblesse aux métiers industriels, intégrer les enjeux de l'économie numérique, de la révolution médicale en cours et du développement

durable et être activement portée dans les instances de décisions supranationales, notamment l'Union européenne.

Un deuxième champ d'actions de nature opérationnelle consiste à **mettre en œuvre les mesures les plus appropriées, transverses ou sectorielles, visant, d'une part à amplifier l'effet des facteurs favorables et, d'autre part, à lever au plus vite les facteurs pénalisants** pour l'industrie française, tels que ces facteurs ont été identifiés dans la première partie. Ces mesures doivent viser aussi bien un effet structurant de moyen ou long terme qu'un effet de court terme permettant la préservation du tissu industriel en période de crise et la meilleure sortie de crise possible.

Enfin, un troisième champ d'actions consiste à **mener des chantiers de fond à caractère plus transverse qui ont un impact important sur l'industrie mais concernent aussi les autres domaines de l'activité économique** ou l'organisation politique et sociale du pays dans son ensemble : **la réglementation, la compétitivité, le social, le système financier**. Il convient de mener ces chantiers, en priorité dans le cadre des instances de concertation entre les partenaires sociaux existantes

Les développements qui suivent s'attachent à faire ressortir les propositions d'actions les plus marquantes identifiées aussi bien au sein des groupes de travail nationaux et régionaux constitués dans le cadre des Etats généraux de l'industrie, qu'au cours des débats tenus par le Comité national des Etats généraux et dans les nombreuses contributions aux réflexions reçues.

**Les rapports des groupes de travail avancent par nature des propositions complémentaires ou des déclinaisons opérationnelles plus précises** des propositions retenues dans le cadre de la présente synthèse. **Ces rapports font partie intégrante des restitutions de travaux des Etats généraux de l'industrie** et constituent à ce titre une base de référence complémentaire au présent document.

### **1. Redonner au pays une véritable ambition industrielle**

La politique industrielle de l'Etat est souvent considérée comme un caractère distinctif de l'approche française de l'économie. A travers l'histoire, elle s'est incarnée sous des formes variées mais a conduit globalement à un succès suscitant durablement l'adhésion de l'opinion et des courants politiques dans leur diversité.

La crise consécutive au premier choc pétrolier a conduit aux premiers questionnements sur l'efficacité, et donc la pertinence, de l'intervention de l'Etat dans le domaine industriel. La multiplication des plans de soutien publics aux secteurs en difficulté – sidérurgie, charbonnages, construction navale, machine-outil, textile – n'est pas parvenue à enrayer l'échéance inéluctable des restructurations.

A partir du milieu des années 80 et tout particulièrement avec l'achèvement du Grand Marché européen, la France s'est adaptée au contexte mondial de dérégulation et de globalisation des échanges et des investissements. Dans ce cadre, elle est parvenue à conserver une partie du caractère distinctif de sa politique industrielle puisque la libéralisation de l'économie s'y est réalisée plutôt avec méthode et moins brutalement que dans d'autres pays sous l'égide d'un Etat qui demeure une référence reconnue par les acteurs économiques. **Mais, la politique industrielle a sans doute perdu au passage l'essentiel de ce qui faisait sa force en France : sa dimension d'ambition nationale visible et partagée.**

Avec la crise financière, l'idée de politique industrielle, longtemps fustigée comme archaïsme, redevient une référence respectée. L'analyse objective de la situation de pays aussi différents que la Chine ou les Etats-Unis conduit d'ailleurs à constater que les Etats jouent toujours un rôle-clé quand il s'agit de faire émerger une puissance industrielle globale comme la Chine ou d'assurer le développement de nouveaux champions industriels mondiaux, comme dans l'industrie du logiciel aux Etats-Unis.

Pour la définition de la nouvelle ambition industrielle de la France, les leçons de l'histoire peuvent permettre de dégager quelques axes :

- de Colbert, on peut retenir les idées de renforcement de la production nationale et de développement de l'exportation ;
- du Second Empire, l'idée d'orienter l'épargne vers l'investissement productif ;
- de la période de la reconstruction et des Trente Glorieuses, les idées de susciter un consensus national autour de l'industrie et de lancer des projets industriels stratégiques pour la souveraineté et l'indépendance.

Mais dans un monde politique et économique profondément transformé par l'ouverture et la mondialisation des marchés et la diffusion des technologies et services de l'information et de la communication, la définition de cette ambition doit avant tout s'appuyer sur une vision prospective des mutations industrielles en cours, des attentes et besoins individuels des consommateurs et des salariés et des aspirations collectives des sociétés.

## **1.1 Définir et affirmer une telle ambition**

C'est par l'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle que le pays peut parvenir à mobiliser toutes ses forces dans une démarche nationale comprise par tous les acteurs. Cette ambition doit se construire autour de l'objectif prioritaire de la sauvegarde et du développement des entreprises industrielles et de leurs emplois en France.

Cette ambition nationale, résolue, de long terme, prenant en compte entreprises et salariés, autour de marchés du futur cohérents et définis en commun pourrait être de **faire de la France un pays industriel leader autour de quelques marchés d'avenir identifiés**, par exemple : les services et technologies de l'information et de la communication (logiciels, contenus numériques, transactions électroniques et sécurité, électronique et équipements de réseaux), les éco-industries et l'énergie, les matériels de transport, la chimie et les matériaux innovants, l'industrie pharmaceutique et les autres technologies de santé, le luxe, la mode, l'agroalimentaire et la nutrition.

Dans ce cadre, la France devra s'attacher à conserver certains savoir-faire nationaux déjà largement reconnus à travers le monde et à les faire évoluer en fonction des évolutions sociétales. En effet, si elle doit prendre le leadership sur de nouveaux marchés du futur, elle doit aussi tout mettre en œuvre pour ne pas perdre celui qu'elle occupe déjà sur certains marchés porteurs d'avenir comme l'agroalimentaire ou le luxe.

**L'affirmation de cette ambition doit être aussi l'occasion pour l'Etat de redonner toute sa légitimité à l'action publique pour défendre, valoriser et développer les entreprises et l'emploi industriels en France**, notamment par la promotion de politiques sectorielles, en lien avec les filières industrielles et les branches, et la mise en cohérence des différents dispositifs publics d'aide à l'industrie.

## **1.2 Concrétiser cette ambition par le lancement de projets suscitant l'adhésion de la société**

C'est autour de projets visibles, stimulants et mobilisateurs que l'industrie peut reconquérir sa place dans l'économie et dans la société. Aujourd'hui comme par le passé, l'intervention de l'État est légitime pour la définition et la participation au financement de ces projets à haut potentiel.

Les priorités de l'Emprunt national tracent un cadre pertinent pour la définition de ces projets :

- **les véhicules du futur** avec le soutien à des projets en faveur du développement de véhicules faiblement émetteurs de CO2 (développement de moteurs thermiques optimisés, développement de la chaîne de traction électrique, allègement des masses, R&D dans le domaine de la recharge notamment), le développement de la recherche en matière de construction ferroviaire et de construction navale ;
- **l'aéronautique et l'espace** avec le financement de grands projets spatiaux parmi lesquels des études et des démonstrateurs technologiques pour préparer la mise au point des futurs lanceurs (Ariane 6) et des projets de satellites et un soutien à l'industrie aéronautique permettant la mise en œuvre des avions et hélicoptères du futur ;
- **les énergies renouvelables et décarbonées** avec le soutien à des projets innovants de démonstrateurs sur les énergies renouvelables et décarbonées (énergie solaire, énergies marines, géothermie, captage, stockage et valorisation du CO2 et chimie verte) et dans le secteur de l'économie circulaire (tri et valorisation des déchets, dépollution et écoconception de produits industriels) ;
- **le nucléaire de demain** avec le développement de réacteurs plus efficaces, l'analyse expérimentale du vieillissement des réacteurs et la recherche de solutions innovantes pour le traitement des déchets ;
- **les transports et l'urbanisme durable** avec le financement de programmes urbains intégrés favorisant l'émergence d'un nouveau modèle urbain ;
- **la couverture du territoire par le très haut débit** avec l'objectif d'atteindre une couverture de 70 % de la population dans dix ans ;
- **le développement de services, usages et contenus numériques innovants** avec le développement de l'informatique en nuage (« cloud computing »), la numérisation et l'exploitation des contenus patrimoniaux dans les domaines culturel, éducatif et scientifique, le développement des prochaines générations de technologies de la nanoélectronique et des réseaux de télécommunication ainsi que des technologies génériques du logiciel, le développement de logiciels, usages et contenus numériques innovants en matière de réseaux électriques intelligents (« smart grids »), d'e-santé, d'e-éducation, de résilience des réseaux, de systèmes de transport intelligents et de ville numérique ;
- **les sciences du vivant** avec la modernisation de la recherche médicale et le développement des biotechnologies dans tous les domaines d'application.

Les filières et leurs acteurs industriels devront être associés aux modes de définition et de lancement de grands projets collectifs afin que les sommes investies bénéficient à l'industrie et en priorité aux acteurs implantés en France et ne se

traduisent pas surtout par des importations massives de matériels ou composants fabriqués à l'étranger. **Les moyens nécessaires au lancement des plateformes d'expérimentation devront être alloués le plus rapidement possible.**

### ***1.3 Se doter d'une instance de suivi appropriée***

Les Etats généraux de l'industrie ont offert aux acteurs économiques et sociaux un cadre novateur en termes d'ambition et de méthode, permettant une réflexion collective pour construire un projet pour l'industrie française s'inscrivant dans une stratégie européenne et de définir les voies et moyens de sa réalisation. Cet espace de concertation doit trouver un prolongement durable afin, d'une part, d'assurer le suivi des actions qui seront mises en œuvre à la suite des Etats généraux et d'autre part, d'organiser sur la durée et dans une démarche de large concertation, un cadre de réflexion et d'action pour les acteurs de l'industrie.

C'est pourquoi, il est préconisé d'instaurer une **Conférence nationale de l'industrie**, associant, autour de l'Etat et **comme cela a été fait pour le Comité national des Etats généraux de l'industrie**, tous les acteurs concernés par l'avenir de l'industrie en particulier les partenaires sociaux, les organisations professionnelles, les acteurs publics nationaux et des territoires, les organismes spécialisés et des experts. Compte tenu de leur rôle structurant dans le domaine industriel, les pôles de compétitivité devront en particulier être associés aux travaux de la Conférence nationale.

Outre le suivi des mesures mises en œuvre à la suite des Etats généraux de l'industrie et la poursuite du diagnostic prospectif effectué dans ce cadre, elle pourrait être notamment consultée pour :

- faire toute proposition aux Pouvoirs publics en matière de stratégie, de politique industrielle et de gouvernance de cette politique ;
- faire le point sur la mise en œuvre des projets relevant de la stratégie industrielle nationale en relation avec les instances sectorielles compétentes ;
- dresser une cartographie précise du tissu industriel français pour proposer une structuration en filières pertinente et identifier les atouts et les lacunes de ces filières ;
- sur cette base, proposer aux Pouvoirs publics les actions à conduire pour accélérer le positionnement de notre industrie sur les activités à fort potentiel de croissance et d'emplois et sur les secteurs porteurs ;
- aider à identifier les activités industrielles devant se préparer, dans le dialogue social, à des évolutions ;

- aider à identifier les emplois, métiers, compétences et technologies d'avenir dans les secteurs de l'industrie, en vue notamment d'adapter notre appareil de formation initiale et continue ;
- recenser les résultats des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans l'industrie (entreprises, territoires, branches et interbranche).

Les missions de cette Conférence nationale devront s'articuler entre autres avec celles de la Commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI).

La Conférence nationale pour l'industrie pourrait s'appuyer en tant que de besoin sur un « think-tank » chargé de lui fournir les éléments d'anticipation indispensables à ses travaux. Ce « think-tank » pourrait prendre la forme d'un Institut pluridisciplinaire pour l'industrie qui dynamiserait la réflexion sur l'industrie française en faisant converger les compétences en ce domaine présentes et reconnues internationalement dans les universités, les grandes écoles d'ingénieurs, les autres grands établissements du supérieur et les institutions de recherche.

Les propositions dégagées par la Conférence nationale en termes d'identification de filières pourraient conduire à la mise en place, au sein de la Conférence, de « **Comités stratégiques filières** », à l'image de ce qui a été fait pour les industries chimiques avec le Conseil stratégique des industries chimiques (COSIC), pour les industries de santé avec le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS), ou pour les éco-industries avec le Conseil stratégique des éco-industries (COSEI). Il serait par exemple particulièrement pertinent que la Conférence nationale puisse s'adjoindre un comité spécialisé sur la filière des services et technologies de l'information et de la communication.

C'est en effet **au niveau des filières** que les réflexions portant sur les évolutions des techniques et des marchés, les conditions de développement, les besoins en compétences et en effectifs peuvent être conduites le plus utilement pour nourrir une stratégie industrielle nationale cohérente.

Pour les industries de santé dont l'Etat est l'évaluateur unique et l'acheteur principal, les arbitrages à rendre entre la stratégie industrielle et les objectifs des politiques sociales, de recherche et de santé publique nécessitent un pilotage au plus haut niveau.

Le mécanisme de gouvernance national proposé autour de la Conférence nationale de l'industrie, qui repose essentiellement sur la mobilisation et l'engagement des acteurs, doit viser à minimiser ses coûts de structure et doit pouvoir s'appuyer dans une très large mesure sur les services de l'Administration existants, en particulier

ceux du ministère en charge de l'industrie et ne pas se substituer aux instances existantes

#### **1.4 Assurer le relais de notre ambition industrielle aux niveaux européen et international**

Pour pouvoir se déployer pleinement, l'ambition industrielle nationale doit être activement relayée au niveau européen et international.

**Au niveau de l'Union européenne**, les enjeux sont de faire évoluer les doctrines et pratiques encore trop focalisées sur l'organisation de la concurrence intérieure à l'Union et pas assez sur la réponse européenne à la concurrence du reste du monde, de promouvoir la mise en œuvre de quelques grands projets fédérateurs pour l'industrie européenne. L'Europe devrait en particulier chercher à mettre en place des normes comptables ne privilégiant pas le court terme mais tenant compte de la longue durée dans laquelle s'inscrit l'activité économique et tout spécialement l'activité industrielle. D'un point de vue plus général, il pourrait être envisagé de proposer à l'Union européenne, à l'occasion d'un Conseil compétitivité, la mise en place au niveau communautaire d'une démarche collective de réflexion sur la politique industrielle sous une forme similaire à celle mise en œuvre en France dans le cadre des Etats généraux de l'industrie.

**Au niveau de la Banque centrale européenne**, l'enjeu est de travailler à intégrer davantage l'objectif de croissance et d'emplois dans la politique monétaire.

**Au niveau mondial, et notamment de l'Organisation mondiale du commerce**, l'enjeu est d'obtenir le respect par tous les pays des règles du commerce international (respect des brevets, sanctions des contrefaçons...), de lutter contre les dumpings sociaux et fiscaux ou, à défaut, de les prendre en compte par des mesures appropriées au niveau européen.

Le relais européen et international efficace de l'ambition industrielle française suppose, au plan national, une concertation et une coordination très étroites entre les Pouvoirs publics, l'administration et les professions sur les thèmes majeurs à porter au plan supranational. Cette question doit faire l'objet d'un examen entre les partenaires concernés pour améliorer, autant que possible, la qualité et l'efficacité des relais nationaux existants aujourd'hui.

## **2. Rendre plus efficaces les aides et services de l'Etat pour l'industrie et les compléter par des actions propres à amplifier les atouts de l'industrie française ou à remédier à ses handicaps spécifiques**

### **2.1 Rendre plus efficaces les aides et services de l'Etat pour l'industrie**

- ***Evaluer sans délai les dispositifs publics de soutien à l'industrie***

En dépit de mesures de rationalisation importantes déjà engagées, en particulier dans le cadre des pôles de compétitivité, le système français de soutien à l'industrie se caractérise encore par la multiplicité des mécanismes financiers d'intervention et des structures d'accompagnement et de mise en œuvre, aussi bien en matière d'aides directes aux entreprises qu'en matière d'encouragement à la recherche-développement.

**Un effort accru de rationalisation s'impose** si l'on veut pouvoir mettre le plus efficacement possible en cohérence les moyens de l'action publique avec l'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle, dans une perspective d'optimisation.

C'est pourquoi, il est proposé de mettre en place **une mission temporaire d'évaluation de la performance des mécanismes de financements publics en faveur de l'industrie et de la connaissance de ces mécanismes par les entreprises.**

Sur la base de cette évaluation, cette mission aura pour objectif de proposer aux autorités toutes les mesures de rationalisation qu'elle estimera devoir être prises pour un usage optimal des moyens financiers publics au service de la performance et du développement des entreprises et de l'emploi.

- ***Mettre en place un guichet unique pour l'information et l'accompagnement des entreprises***

En partenariat avec les acteurs locaux impliqués dans l'animation du tissu économique, en particulier les Chambres de commerce et d'industrie, **l'Etat doit s'engager fortement dans la mise en place effective d'un guichet unique pour les entreprises** avec pour objectifs de :

- donner à chaque entreprise un interlocuteur facilement identifiable assurant l'interface entre les acteurs publics compétents en matière d'accompagnement des entreprises, en particulier pour le soutien à l'innovation et l'accès aux financements ;
- assurer une mission d'explication, de diffusion et de conseil à la mise en œuvre de la réglementation.

**Les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et leurs unités territoriales pourraient se positionner résolument sur cette mission** et devenir des acteurs essentiels de la politique de développement industriel en assurant le relais vers d'autres services de l'Etat ou opérateurs (l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) pour la propriété intellectuelle, OSEO pour l'accompagnement et l'aide à l'innovation, pôle de compétitivité, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou le Fonds stratégique d'investissement (FSI) pour le financement, UBIFRANCE pour le soutien à l'export), vers les autres acteurs compétents en matière de développement économique dans les collectivités territoriales et vers les Agences Régionales de Santé (ARS) pour le déploiement des industries de santé.

Ce guichet unique pourrait avantageusement être accompagné de la mise en place d'une base de données accessible par internet sur les aides financières et techniques publiques proposées aux entreprises en appui à leurs projets.

- ***Créer un outil de recensement et de diffusion des bonnes pratiques sur les avancées scientifiques, juridiques et économiques au service des PME***

Le partage des savoirs et le brassage d'idées doit favoriser l'éclosion de nouveaux concepts et l'innovation sous toutes ses formes, techniques, organisationnelles, commerciales ou de design. C'est pourquoi des dispositifs de mise en commun des connaissances et de veille technologique sont indispensables. Les centres techniques industriels remplissent ce rôle dans leur domaine. AFNOR et l'INPI doivent être encouragés à mettre à disposition des entreprises des analyses sectorielles des dernières évolutions en matière de normes et de brevets. Des études sur les technologies clés doivent être réalisées à intervalles réguliers pour aider les entreprises à faire des choix technologiques éclairés et à tirer parti des marchés en expansion.

**Un dispositif central pourrait permettre de coordonner la collecte d'information et d'en assurer une diffusion la plus large possible.**

- **Organiser plus systématiquement l'attribution des aides publiques sur la base de contrats objectifs-moyens**

Chaque fois que leur nature ou leur montant le justifient, **l'attribution d'aides publiques aux entreprises doit se faire sur la base de contrats fixant des objectifs** pouvant s'exprimer en termes notamment de sauvegarde ou de création d'emplois et d'activités en France, de participation au processus de gouvernance et de coopération de leur secteur et de leur filière, d'aménagement du territoire, de participation à des actions de formation et de qualification, d'effort de recherche, etc...

**Une réflexion associant les partenaires économiques et sociaux devrait permettre de définir un cadre général pour la mise en œuvre de ce principe général de contractualisation**, qui devrait laisser en toute hypothèse une large marge d'adaptation aux situations particulières et d'urgence, qu'elles soient locales ou conjoncturelles.

Sans préjudice de l'évaluation à conduire portant sur l'ensemble des mécanismes publics de soutien à l'industrie, les constats posés dans la première partie sur certains handicaps de l'industrie française conduisent à proposer d'engager rapidement des actions nouvelles qui contribueraient à y remédier.

## **2.2 Stimuler l'effort de recherche et d'innovation des entreprises**

Le constat de l'engagement insuffisant de l'industrie française sur le chantier crucial de l'innovation exige d'améliorer rapidement les outils actuels ou de mettre en place de nouveaux outils axés sur l'objectif d'accompagner plus efficacement les entreprises, en particulier les PME, dans leur démarche d'innovation.

- **Mettre en place un crédit d'impôt innovation et étendre le crédit d'impôt recherche aux dépenses de normalisation**

L'effort d'innovation est un facteur essentiel pour le renforcement de la compétitivité des entreprises. Il est donc particulièrement important de les **inciter à développer des produits innovants en allégeant le poids que représentent pour elles les dépenses engagées pour l'innovation dans la phase de pré-industrialisation**. Le crédit d'impôt innovation contribuerait à maintenir le lien conception – production, à positionner le tissu économique français sur les secteurs à forte valeur ajoutée et

ainsi éviter une concurrence sur les coûts de production de produits standardisés. Cette mesure favoriserait la croissance par l'innovation et permettrait le renouvellement des champions nationaux.

Le mécanisme du crédit d'impôt innovation s'inspirerait de celui du crédit d'impôt recherche (CIR). Son assiette, distincte de celle du CIR, serait constituée par les dépenses de conception technique d'un nouveau produit ou service aboutissant à la réalisation du prototype, incluant le design qui est une forme d'innovation source d'importants gains de compétitivité. La définition précise de l'assiette, du taux et du champ d'application du crédit d'impôt innovation devra être arrêtée en fonction de simulations et dans un cadre de concertation adaptés.

**Compte tenu de l'intérêt de la normalisation pour la diffusion des innovations, l'encouragement des entreprises à participer aux travaux de normalisation revêt un caractère prioritaire.** En effet si les caractéristiques de leur produit innovant ne sont pas reconnues par les normes internationales, l'accès à l'ensemble des marchés sera difficile pour ce produit, réduisant à néant tous les efforts d'innovation réalisés. Pour inciter les entreprises à s'investir dans les travaux de normalisation, les dépenses de normalisation engagées par les entreprises devraient être intégralement prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt recherche, et non pour la moitié de leur montant comme aujourd'hui.

Cette mesure constitue un accompagnement indispensable de la réforme de la normalisation, mise en œuvre en 2009 et qui doit être portée à son terme dans les meilleurs délais pour renforcer la capacité d'influence de la France sous l'égide d'AFNOR dans les instances européennes et internationales de normalisation. **La France doit être proactive dans le domaine de la normalisation** si elle ne souhaite pas se voir imposer des règles contraires aux intérêts de ses entreprises. Il est nécessaire de s'assurer de la cohérence, de la convergence et du contrôle des normes tant au niveau européen que mondial.

De façon plus générale, il conviendrait de s'assurer que le crédit d'impôt recherche couvre bien, en pratique, l'ensemble des dépenses de R&D au sens de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) incluant la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental (manuel de Frascati). Une étude en ce sens pourrait s'inscrire en complément du mandat de la mission d'évaluation des mécanismes financiers existants dont la mise en place est proposée.

- **Définir une stratégie et des outils de diffusion de l'innovation entre entreprises et entre secteurs**

Si le crédit d'impôt innovation doit permettre à chaque entreprise d'améliorer sa performance individuelle en matière d'innovation, des mesures complémentaires pourraient **permettre la diffusion d'une culture de l'innovation dans l'ensemble du tissu industriel profitable à l'ensemble des acteurs.**

- *Renforcer la démarche nationale d'intelligence stratégique et prospective au service de l'innovation*

Une telle démarche vise à permettre le repérage d'entreprises primo-innovatrices, de champions cachés, de gisements d'innovation, d'effectuer des bilans risques/bénéfices des technologies ou innovations émergentes et d'évaluer le potentiel d'emplois des innovations.

Cette action stratégique pourrait s'appuyer sur un **Centre français de l'innovation et de la création** à mettre en place. Ce centre recevrait aussi pour mission d'assurer la diffusion auprès des entreprises de la connaissance sur la gestion de l'innovation et des processus de création. Il réaliserait ses missions en lien avec les laboratoires de recherche travaillant dans le domaine de l'innovation et de la création et devrait intégrer à son approche une perspective historique tenant compte des enseignements des sciences sociales en matière d'innovation.

- *Multiplier dans le cadre des filières toutes les initiatives d'échanges entre les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation*

En s'appuyant sur les filières et en lien avec la Conférence nationale de l'industrie, les Pouvoirs publics pourraient susciter, chaque fois que nécessaire, sur des thèmes de travail identifiés, des séminaires de l'innovation réunissant les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation pour favoriser la compréhension mutuelle et permettre l'établissement de bases de coopération durable.

- *Etudier un dispositif d'aide au diagnostic et au recrutement ciblé « innovation » pour les PME*

Le diagnostic « innovation » pourrait être une prestation-type élaborée avec OSEO permettant l'identification du potentiel d'innovation des PME et des besoins en compétences à satisfaire pour exploiter ce potentiel. Une aide au recrutement d'un jeune diplômé ou d'un jeune doctorant pour renforcer les capacités de l'entreprise en

management de l'innovation pourrait accompagner ce diagnostic (type Conventions Industrielles de Formation par la REcherche CIFRE). En complément, l'Etat et les collectivités territoriales pourraient s'inspirer du dispositif VIE (volontariat international en entreprise, géré par UBIFRANCE) pour le décliner sous la forme d'un « volontariat innovation en entreprise ».

- *Rechercher les moyens d'encourager davantage la création d'entreprises à partir de l'essaiage technologique de grands groupes*

Les grands groupes peuvent être amenés à développer des résultats techniques et des technologies qui ne sont pas forcément exploitées car en dehors de la stratégie du groupe. Il s'agirait donc de renforcer l'incitation à l'essaiage pour les entreprises et pour les entrepreneurs qui permet à des salariés, ou même à des personnes extérieures, de développer des entreprises issues de ces technologies orphelines et dormantes.

- *Examiner l'intérêt d'une taxation privilégiée des revenus de la propriété industrielle (patent box)*

Plusieurs pays européens (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Espagne, Royaume-Uni) ont mis en place ces dernières années un taux d'imposition réduit pour les revenus tirés de la propriété industrielle. Il s'agit de différencier le traitement fiscal des revenus provenant d'une valorisation externe (ex : licences) de celui des revenus directement générés par l'exploitation d'un titre de propriété industrielle, sans contractualisation avec un tiers.

Afin d'inciter à l'exploitation des résultats de la propriété intellectuelle, sans l'orienter vers une cession, il est proposé d'examiner l'intérêt de mettre en place une mesure de ce type en France.

Le rapport du groupe de travail Innovation et entrepreneuriat contient des propositions complémentaires allant dans le sens d'un renforcement de l'innovation qui méritent également d'être étudiées.

### ***2.3 Structurer davantage l'appui financier public à l'industrie et adapter les outils aux besoins urgents identifiés***

L'effort public en faveur du financement des entreprises est déjà particulièrement soutenu, notamment dans le cadre des interventions de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), d'OSEO ou du Fonds stratégique d'investissement (FSI). L'Emprunt national prévoit une nouvelle amplification de ces efforts par l'affectation

de 1,5 milliards d'euros à OSEO, 500 millions d'euros pour renforcer les fonds propres de cet organisme pour lui permettre d'accroître sa prise de risque pour les projets des PME, notamment les PME innovantes et inciter davantage les établissements bancaires à intervenir en cofinancement avec lui, un milliard d'euros à titre de prêt pour permettre au groupe d'assurer la distribution des contrats de développement participatifs (CDP) aux PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) désireuses de renforcer leurs fonds propres.

Le cadre d'ensemble étant largement en place, les actions à conduire en ce domaine relèvent surtout de **la mise en cohérence et de la réponse à des besoins spécifiques insuffisamment couverts.**

- ***Mettre en cohérence les dispositifs pour aller vers un concept global de « banque de l'industrie »***

Pour répondre le plus efficacement possible de façon globale et stratégique aux problématiques de financement de l'industrie en France, la mise en cohérence de l'ensemble des mécanismes existants, au sein d'un ensemble unique associant notamment les acteurs du financement et les représentants industriels serait une évolution particulièrement souhaitée.

La mission temporaire d'évaluation dont la création est préconisée (Cf. supra 2.1) pourrait être chargée de faire toute recommandation en ce sens.

- ***Soutenir davantage l'accès aux fonds propres pour les entreprises innovantes et les entreprises en développement***
  - *Renforcer les moyens de l'amorçage pour les entreprises innovantes*

Les entreprises innovantes sont à la source du renouvellement indispensable du tissu économique. Les incitations fiscales favorables au capital risque qui permet leur financement doivent être maintenues et stabilisées et les mesures conduisant à les modifier doivent être pesées compte tenu de l'importance d'offrir un contexte fiscal stable qui puisse être pleinement approprié par les acteurs. En dépit de ces incitations fiscales favorables au capital risque, le constat est fait que les opérations d'amorçage restent encore celles pour lesquelles la mobilisation de capitaux privés est la plus complexe.

Pour remédier à cette difficulté, il a été décidé, dans le cadre de l'Emprunt national, d'affecter 400 millions d'euros à un fonds géré par le FSI et dédié au financement de l'amorçage dans des secteurs d'activité correspondant aux grandes priorités technologiques de l'Emprunt national ainsi qu'à la maturation des projets

scientifiques sélectionnés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Les conditions de mise en œuvre de ces moyens devront être rapidement précisées de façon à en assurer l'affectation optimale permettant de diversifier et de développer l'offre de financement au stade de l'amorçage.

Avec le même objectif, il pourrait également être envisagé l'expérimentation d'un abondement public à l'investissement des *business angels* ou des acteurs régionaux du capital investissement, conditionné à la labellisation de l'investisseur et/ou au projet d'investissement. Le renforcement de l'investissement public dans les Sociétés d'investissement des Business Angels (SIBAs) ou l'octroi de prêts avec partage de risque à ces sociétés peuvent également être des voies à explorer.

- *Améliorer l'accès aux fonds propres pour les entreprises en développement*

L'industrie présente des singularités par rapport à d'autres domaines d'activité compte tenu de la longueur des cycles qui peut atteindre voire dépasser la dizaine d'années (cas de l'aéronautique ou de l'industrie pharmaceutique par exemple). La longueur de ces cycles est difficilement compatible avec les contraintes de délais auxquels sont confrontés les investisseurs en capital. En outre, ces cycles exigent souvent une intensité capitaliste importante, notamment dans les phases de développement (export, nouveaux produits, nouveaux procédés...). Par ailleurs, il existe assez peu de voies de sortie des phases de développement compte tenu de la relative faiblesse des accessions aux marchés cotés.

Sans chercher à se substituer aux opérateurs de marché et à financer des entreprises dont les caractéristiques ne le justifient pas, **la mise en place de nouveaux fonds « patients » de cofinancement sectoriels dans le cadre du FSI**, à l'image du Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA), dans lesquels l'argent public est abondé par des financements privés des acteurs de la filière, est une voie à explorer.

Afin de soulager les entreprises candidates à l'intervention de ces fonds d'une charge technique et administrative importante génératrice de coûts, **la prise en charge totale ou partielle par l'Etat du financement du montage des dossiers et de la procédure d'instruction des demandes devrait être envisagée de façon plus systématique.**

Les critères d'investissements de tels fonds devront être solidement définis de sorte à ce que le dispositif garde la sélectivité indispensable à une mobilisation efficace. Par ailleurs, pour mieux répondre à la problématique et aux risques stratégiques de sortie, liés à l'investissement en capital, ces fonds pourraient être encouragés à

utiliser des véhicules d'investissements de types obligations ou titres participatifs (aujourd'hui réservés aux seules entreprises publiques et coopératives).

- ***Etudier la création d'un nouveau prêt pour l'accès au marché***

Les projets de R&D, notamment ceux issus des pôles de compétitivité, se concentrent sur les phases amont. Mais il reste un pas important à franchir avant de voir les produits de ces travaux sur les marchés : étude marketing, études de coût et de positionnement, financement de la fabrication des lots pour essais cliniques pour les produits de santé, recherche de partenaires, recherche et fidélisation des premiers clients, mise au point de matériels et d'outillages nécessaires à la production en série.

Un **prêt spécifique d'accès au marché**, dont les modalités de mise en œuvre sont à étudier, pourrait aider les entreprises à financer ces étapes et leur permettre de porter plus facilement sur le marché les meilleurs produits issus de leur effort de R&D.

- ***Développer des outils de financements appropriés pour les PME et les ETI***

Les PME et les ETI ont des besoins de financements importants mais ne disposent et ne peuvent disposer de la même capacité que les grandes entreprises à mobiliser des sources de financements sophistiquées. Des outils appropriés permettant de renforcer les ressources stables (quasi-fonds propres) des PME et des ETI sans mettre en cause leur indépendance, tels que **les prêts subordonnés, les prêts participatifs, les obligations ou les outils de titrisation de prêts ou de créances, pourraient leur être plus largement ouverts** pour les accompagner dans leur développement.

Des améliorations pourraient aussi être recherchées en matière d'accès de cette catégorie d'entreprises à l'assurance crédit clients.

- ***Mettre en œuvre des mesures ponctuelles pour aider l'industrie française à traverser la situation de crise***

L'industrie française doit être, autant que possible, mise en capacité de traverser la situation de crise actuelle. Dans le prolongement de l'initiative très

positive de la Médiation du crédit, des mesures ponctuelles, éventuellement temporaires, pourraient l'y aider.

- *Alléger les demandes de garanties en contrepartie des crédits lorsque des aides publiques sont accordées et développer le cautionnement mutuel professionnel*

Les encours de crédit aux entreprises ont connu une contraction depuis le début de la crise. Or, le ralentissement du crédit à l'investissement fait peser un risque important pour la compétitivité des entreprises industrielles. Sans remettre en question les règles prudentielles des établissements bancaires, il serait souhaitable d'alléger les demandes de garanties complémentaires lorsque des aides publiques sont apportées et de développer le cautionnement mutuel professionnel.

- *Mettre en place un crédit d'impôt investissement limité dans le temps*

Pour encourager les entreprises industrielles à ne pas différer les investissements qui conditionneront leur compétitivité en sortie de crise, il pourrait être envisagé de mettre en œuvre pendant une durée d'un an une déduction d'une partie des investissements réalisés de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Ceci pourrait notamment concerner les investissements productifs en technologies de l'information et de la communication. Un tel dispositif a été mis en vigueur à titre temporaire en Italie permettant de stimuler l'investissement pour passer le cap difficile de la crise.

Pour limiter la dépense fiscale, il pourrait être envisagé de fixer un plafond de dépense éligible par entreprise, ce qui permettrait de privilégier les PME, ou de prendre en compte uniquement le différentiel d'investissement par rapport aux années précédentes, pour encourager les investissements exceptionnels.

Un mécanisme alternatif pourrait être d'instaurer une différenciation de taux d'imposition entre les bénéfices réinvestis et la part distribuée, dans l'optique de favoriser l'auto-investissement.

La prise en compte de l'impact environnemental des équipements dans le cas d'investissements de remplacement pourrait être envisagée.

- *Prolonger la mesure d'aménagement de la durée d'amortissement des matériels jusqu'à la sortie de crise*

En réponse à la crise, une mesure temporaire a été mise en œuvre en 2009 pour assouplir les règles d'amortissement des investissements réalisés par les entreprises

en offrant une plus grande flexibilité dans la durée d'amortissement des matériels. La possibilité d'accélérer l'amortissement des investissements (majoration d'un demi-point des coefficients d'amortissement dégressif) permet de réduire la charge fiscale les premières années et donc d'augmenter les disponibilités financières. Le prolongement de cette mesure jusqu'à la sortie de crise constituerait un encouragement à poursuivre les investissements pour préparer l'avenir.

Les mesures fiscales relatives à l'investissement devraient porter une attention particulière aux secteurs en surcapacité structurelle, afin d'aider les entreprises concernées à se réorienter vers des marchés à potentiel.

- *Installer rapidement un groupe de travail sur la question de l'appréciation du risque de crédit*

Dans le court terme, dans le contexte de crise et face à la dégradation attendue des notations des entreprises, il convient d'inciter les financeurs à adapter leur comportement d'investissement.

Dans le prolongement des actions conduites dans le cadre de la Médiation du crédit, il est préconisé la mise en place rapide d'un groupe de travail réunissant les établissements bancaires, la Banque de France, les entreprises, et les Pouvoirs publics pour apprécier les enjeux et examiner les conditions dans lesquelles pourraient être analysés les comptes arrêtés à fin 2009 et publiés en 2010, à des fins d'appréciation du risque de crédit sans risquer un freinage brutal de la distribution de crédit qui pourrait compromettre la reprise économique.

#### ***2.4 Accélérer la transition de l'industrie vers l'éco-conception et l'éco-production***

L'investissement dans des process consommant moins de matières premières ou d'énergie, générant moins de déchets et conduisant à des produits éco-efficents est un facteur de compétitivité majeur pour l'industrie. En effet, il s'agit par ce moyen non seulement d'obtenir à terme des économies dans les systèmes de production mais aussi et peut-être surtout d'apporter une réponse à l'attente forte des consommateurs et des sociétés en ce domaine, sans laquelle l'image de l'industrie et de ses produits risquerait de continuer à se dégrader.

La mise en place d'instruments financiers encourageant ce type d'investissement et **de nouveaux outils d'accompagnement de la transition vers l'éco-conception et l'éco-production est donc une priorité.**

- ***Inciter aux investissements vertueux sur le plan écologique et énergétique***

L'objectif d'une telle action est de soutenir l'effort d'investissement dans l'outil productif en France et d'accompagner la transition de l'industrie française vers une économie plus compétitive, plus efficace, et plus économe en ressources.

L'intervention publique dans ce domaine pourrait consister en une **bonification d'intérêt sur les emprunts contractés pour financer des dépenses de conception du produit ou du processus de fabrication éco-efficace** (dépenses de personnel directement affecté, dépenses confiées à des bureaux d'études et d'ingénierie, achats nécessaires à la fabrication du prototype) **et la mise en place de ces processus de fabrication** (achats de machines, d'équipements et de logiciels spécialisés, achats de services nécessaires à la construction du processus de fabrication, essais de production, frais de mise au point des matériels et outillages).

- ***Considérer le recyclage et l'accès aux matériaux biosourcés comme des enjeux stratégiques et structurer les filières correspondantes***

Les actions en termes de recours aux matériaux biosourcés et de recyclage conduites par les industries doivent désormais s'inscrire dans des stratégies globales de valorisation, s'appuyant sur les progrès déjà accomplis par exemple dans la filière électrique et électronique. Le secteur des industries des transports, de l'automobile à l'aéronautique, en passant par la construction navale offre un très important potentiel de développement d'activités de recyclage. L'intérêt de ce type d'activité réside également dans la possibilité offerte de récupération et de réutilisation de certains matériaux rares ou stratégiques à l'exemple du lithium des batteries qui seront utilisés en grande quantité dans les véhicules électriques et hybrides.

**La mise en place d'un groupe de haut niveau de contact entre les ministères et les acteurs économiques concernés devrait permettre de préciser ces stratégies en matière de matériaux biosourcés et de recyclage.**

Il pourrait s'agir notamment de proposer des normes et labels plus exigeants intégrant le contenu en énergie grise et en carbone des produits sur la base d'une analyse du cycle de vie prenant en compte l'amont et l'aval, de proposer des mesures permettant de **mobiliser les marchés publics pour promouvoir effectivement les industries exemplaires** en termes d'utilisation des matériaux biosourcés ou recyclés, de **soutenir les actions collectives mises en œuvre par les industriels visant à définir les actions concrètes de recyclage** entre acteurs.

Le lancement d'un programme de recherche dans le domaine des matières premières secondaires ou biosourcées, permettant notamment de soutenir les phases aval de démonstration de la faisabilité et de la fiabilité des systèmes ou des technologies mises en œuvre et assemblés, pourrait être une première étape de cette orientation stratégique.

- **Associer plus étroitement les salariés à la problématique environnementale**

Les partenaires sociaux pourraient engager un large débat sur les mesures à mettre en œuvre pour que les salariés soient pleinement parties prenantes de la croissance durable de leur entreprise. Les questions de **formation des salariés aux nouveaux métiers liés au meilleur respect de l'environnement** par l'industrie et de droit d'évocation des salariés pourraient être abordées dans ce cadre.

### **2.5 Renforcer la performance à l'export**

Pour permettre à l'industrie française de regagner des positions à l'export, il est essentiel que les produits mis au point par les entreprises françaises soient conçus dans l'optique d'un marché mondial, en développant une stratégie appropriée et un marketing opérationnel adapté. Ceci nécessite, d'une part, **l'identification et la mise en valeur des atouts de la « marque France »**, l'accroissement de l'implication et de l'influence françaises dans l'établissement des normes européennes et internationales et **un accompagnement renforcé des PME dans leur prospection et leur pénétration sur les marchés ciblés.**

- **Valoriser la « marque France »**

La valorisation de la marque France à l'export passe par l'identification préalable des atouts de la production française tels qu'ils sont perçus à l'étranger. En première approche intuitive, ces atouts pourraient s'analyser en termes de **design, de créativité, d'innovation, de sécurité, de qualité, de spécificités scientifiques et techniques, de prise en compte des questions de développement durable.**

La mission confiée à Monsieur Yves JEGO sur la question de la « marque France » doit permettre d'éclairer les Pouvoirs publics sur le contenu et les modalités de mise en valeur de cette identité.

A partir de ces travaux, il pourrait être envisagé la création d'un label « meilleure entreprise de France » à destination des PME industrielles et/ou d'un « **label produit français** » pour des produits remplissant un cahier des charges à définir.

Des campagnes de promotion de la « marque France » et de ces labels pourraient être lancées sur les marchés les plus porteurs.

- ***Amplifier la démarche de qualité et d'excellence opérationnelle dans les entreprises françaises***

La maîtrise de la qualité, technique et organisationnelle, est un atout pour un succès industriel durable. Elle est un élément de compétitivité reconnu permettant la fidélisation et la conquête des clients, en particulier dans les secteurs innovants et à l'exportation. Elle intervient dans la structuration et l'efficacité des filières industrielles. **Renforcer et promouvoir l'infrastructure française pour la qualité, son rayonnement international et son appropriation par les acteurs économiques** permettront d'accroître les chances de succès commercial des innovations développées en France, tant sur les marchés extérieurs que sur le marché national.

Les principales composantes d'une infrastructure nationale pour la qualité sont déjà en place, en particulier autour du Comité national pour la qualité et la performance et des organismes spécialisés tels que l'Association Française de Normalisation (AFNOR), le Comité Français d'accréditation (COFRAC) et le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE). Il conviendrait d'en **optimiser le fonctionnement et les services, les renforcer, les promouvoir et en faciliter l'accès aux entreprises, en particulier aux PME**. Le périmètre des démarches qualité doit être étendu aux démarches d'optimisation des processus (ex : approche type lean management) afin de contribuer à un objectif global d'amélioration de l'excellence opérationnelle des PME.

- ***Simplifier et clarifier l'accompagnement à l'international proposé par les différents acteurs institutionnels et développer le « portage export »***

Dans le domaine de l'accompagnement à l'international des entreprises, les efforts importants de structuration et de rationalisation déjà engagés, notamment autour d'UBIFRANCE et des Chambres de commerce et d'industrie, doivent être poursuivis afin que chaque entreprise soit en mesure **d'identifier rapidement un seul interlocuteur public capable de l'orienter et de l'assister dans ses démarches**, notamment vers les autres acteurs institutionnels concernés.

Les pratiques de **portage des PME à l'international, avec la participation des grands donneurs d'ordre mais aussi dans le cadre de structures de coopération** entre PME ou des chambres de commerce franco-étrangères, doivent être systématiquement encouragées (portage stratégique, portage-abri par l'hébergement de VIE l'hébergement sur stands et salons, la mise à disposition de locaux, portage-conseil (fourniture d'adresses, informations juridiques et réglementaires, analyses du marché).

## **2.6 Favoriser la revitalisation industrielle du territoire**

Si elles affectent globalement le tissu industriel national, les délocalisations industrielles ont souvent des conséquences dramatiques sur les bassins d'emplois locaux. De nouveaux moyens d'action doivent être recherchés pour favoriser la localisation compétitive des entreprises en France.

- **Mettre en place un dispositif en faveur de la relocalisation compétitive des entreprises industrielles**

Les relocalisations observées ces derniers mois font ressortir les difficultés rencontrées par les entreprises ayant, à leur initiative ou non, fait le choix de délocaliser tout ou partie de leur activité (faible productivité, délais, qualité...).

La logique de l'implantation en pays dit *Low Cost Country* (LCC) est apparue souvent comme une réponse à la pression des donneurs d'ordre ou des clients sans que soient toujours bien évalués les gains de compétitivité escomptés de l'implantation en zone LCC, ni bien estimés des coûts cachés qui grèvent in fine la plus-value économique de ces implantations.

Plutôt que la recherche d'approvisionnement en zone LCC, il conviendrait de privilégier les « *Best Cost Country* » (BCC), c'est à dire veiller à optimiser la répartition des activités économiques selon les atouts et avantages compétitifs de chacun des territoires. Mais, le glissement du concept LCC vers le BCC est encore lent.

Dans ce cadre, la mise à l'étude d'un accompagnement des entreprises qui remettraient en question leur choix de localisation en dehors du territoire de l'Union européenne pourrait être envisagée sous la forme d'un soutien direct ou indirect, limité dans le temps et ciblé sur des espaces industriels français ou des segments de filières industrielles fragilisés.

**Le dispositif viserait à aider des entreprises à étudier leur projet de relocalisation** (benchmark, mise en évidence des coûts complets et cachés, analyse des marchés cibles), **à valider sa faisabilité et à réaliser les investissements productifs et les créations d'emplois.**

Sa définition et sa mise en place éventuelle nécessitent une étude de faisabilité rigoureuse pour écarter tout effet d'aubaine.

- ***Accroître les moyens affectés à la revitalisation des territoires en renforçant la solidarité entre les secteurs économiques***

L'accompagnement des mutations a été considérablement renforcé depuis 2002 grâce à l'obligation de revitalisation mise à la charge des plus grandes entreprises. La création en 2009 du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) a permis de couvrir des territoires privés de ces moyens.

Afin d'assurer l'équité de traitement entre les entreprises, qu'elles soient du secteur industriel – qui de fait est le contributeur quasi exclusif de cette obligation, du fait de l'impact territorial généré par les restructurations, - ou du secteur des services, l'extension de cette obligation aux entreprises procédant à des suppressions collectives d'emploi importantes au plan national pourrait être envisagée même si leur impact territorial reste discret.

### ***2.7 Conforter les écosystèmes innovants, la structuration en filières et la dynamique du tissu industriel***

**L'engagement des entreprises dans des démarches collectives multipartenariales est aujourd'hui un impératif majeur pour leur compétitivité et leur pérennité.** De nombreuses actions ont été mises en place pour inciter à cet engagement, notamment dans le domaine de la R&D. **La création des pôles de compétitivité a marqué une évolution décisive en ce sens. Tous les moyens pour amplifier encore les processus de coopération et de collaboration et susciter une dynamique soutenue au sein du tissu industriel doivent être mis en œuvre.**

- ***Promouvoir des programmes « interpôles »***

Les pôles de compétitivité ont permis de constituer des viviers efficaces pour l'émergence d'innovation.

Désormais, **une mise en réseau des pôles travaillant sur des thématiques proches paraît s'imposer** pour pouvoir démultiplier l'effet de levier, d'échanger sur les projets en cours, de partager les bonnes pratiques et de définir des axes de travail communs. Ces liens entre pôles existent dans certains domaines comme la mécanique, l'automobile, l'aéronautique et la chimie. Ils doivent être renforcés pour se constituer en véritables pôles de développement. Par ailleurs, une extension du concept d'interpôles à d'autres filières, comme la filière agro-alimentaire, celle de la santé ou encore celle de l'économie maritime ou en associant plusieurs filières comme l'agroalimentaire et la santé, serait souhaitable.

Dans le cadre de la démarche interpôles, l'interfaçage avec les pôles à thématique « services et technologies de l'information et de la communication » est un enjeu important, les STIC étant désormais une composante essentielle de la compétitivité de toutes les filières.

**La reconnaissance officielle de ces programmes interpôles par les Pouvoirs publics pourrait apporter de la visibilité** aux démarches engagées et permettrait de les intégrer dans les réseaux européens d'innovation.

La dotation de 500 millions d'euros prévue dans le cadre de l'Emprunt national pour les projets structurants des pôles de compétitivité, dont 200 millions pour le cofinancement de plateformes mutualisées d'innovation pour les pôles de compétitivité et 300 millions d'euros pour le cofinancement de projets de recherche et développement visant à structurer les filières industrielles et à renforcer leurs positions sur les marchés porteurs, doit permettre d'encourager la dynamique interpôles.

En parallèle, **la coordination entre les différentes initiatives de l'Etat destinées à créer des écosystèmes de l'innovation** (pôle de compétitivité, grappes d'entreprises, pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), plan Campus, Instituts Carnot, Institut de recherche Technologique, etc.) **doit être renforcée.**

- ***Organiser les filières et faire évoluer dans ce cadre les relations donneurs d'ordre-sous traitants vers des relations de co-traitants***

**Les activités aéronautiques et automobiles se sont structurées en filières pour gagner en compétitivité** dans un contexte de crise. D'autres secteurs industriels, comme celui de la santé de l'agro-alimentaire ou des services et technologies de

l'information et de la communication, font le constat que leur gouvernance actuelle ne permet pas de faire face aux défis auxquels ils sont confrontés.

Dans le cadre de la Conférence nationale de l'industrie dont la création est préconisée, une tâche prioritaire consistera à inciter toutes les grandes branches ou secteurs industriels à repenser leur gouvernance sur la base d'une **cartographie nouvelle à dresser par filière marché** (aéronautique, ferroviaire, automobile, énergie nucléaire, santé etc....) croisée avec des approches plus classiques orientées technologies (mécanique, plasturgie, électronique etc....) ou services (ingénierie, informatique, logistique etc....).

En capitalisant sur les Fédérations professionnelles existantes, les acteurs concernés doivent réfléchir à la manière de travailler ensemble et de s'organiser pour ensuite définir les outils adaptés au pilotage de chaque filière. Pour éclairer cette réflexion, il serait utile de s'appuyer sur les exemples réussis de structuration de filière en demandant aux filières existantes de proposer un texte de référence sur l'organisation en filière : missions, organisations, animation, gouvernance.

De façon générale, les grands sujets à traiter dans le cadre des filières portent sur les attentes des clients finaux, la normalisation, la réglementation, les enjeux technologiques, la veille et la prospective, les formations et les compétences, l'emploi, les relations donneurs d'ordre-sous-traitants, les alliances techniques ou commerciales, transversales ou verticales.

Si elle doit permettre de gagner en compétitivité, **l'organisation en filière vise aussi à établir de façon durable et concertée des relations gagnant-gagnant entre donneurs d'ordre et sous-traitants, pour que ces deux notions convergent vers celle de co-traitants.**

Ces nouvelles relations passent par exemple par **la mise en place de structures de type plateformes d'échange et de dialogue autour des enjeux de filières** afin d'offrir aux entreprises fournisseurs la capacité de développer une vision stratégique globale de moyen à long terme.

Mais elle doit aussi conduire à **créer, chaque fois que possible, les conditions d'une mutualisation des moyens interentreprises** dans les filières sur certains domaines (veille technologique, innovation, marketing, commercial,...) pour constituer un réseau favorisant l'offre des PME et TPE, développant leur visibilité face aux groupes et leur permettant d'acquérir la capacité de faire respecter collectivement les engagements des donneurs d'ordres.

Une fois les filières organisées, **une agence d'évaluation transversale dans chaque filière pourrait être chargée d'observer les pratiques mises en œuvre**

en quantifiant et qualifiant les données illustratives, d'évaluer le respect des engagements de chacun, de valoriser les mécanismes vertueux, de repérer et au besoin de sanctionner les pratiques abusives. La notation accordée dans ce cadre aura vocation à être prise en compte par les donneurs d'ordre pour leur image de marque, au même titre que leur responsabilité environnementale, sociétale et éthique.

Enfin, dans le cadre de la refondation de la relation donneurs d'ordre-sous-traitants, **la mise en place de fonds financiers par filière avec participation des donneurs d'ordre** pour aider à la recapitalisation des sous-traitants (à l'exemple du Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles-FMEA ou encore d'AeroFund pour la filière aéronautique) devrait être envisagée pour d'autres filières (Cf. supra 2.3). La capacité d'intervention de ces fonds pourrait également être adaptée pour permettre en urgence une réaction rapide aux situations les plus critiques.

Le rapport du groupe de travail Politique de filières apporte des éclairages très complets sur l'ensemble de ces points.

Les aspects sociaux du thème de la refondation des relations donneurs d'ordre-sous-traitants devront faire l'objet d'une négociation entre partenaires concernés.

- ***Inciter les filières à gagner collectivement en performance grâce au numérique***

**L'usage des technologies de l'information et de la communication offre des possibilités croissantes pour renforcer les collaborations entre entreprises.** Des usages comme l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, la traçabilité des produits, le développement de la conception collaborative ou encore l'amélioration des dispositifs de gestion de flottes peuvent ainsi permettre aux entreprises de développer leur activité, d'optimiser leur fonctionnement, de gagner en qualité et en temps, et de contribuer au développement durable. Dans certains cas, ils peuvent également constituer une condition pour les PME pour ne pas être écartées du marché.

Ces évolutions représentent de véritables transformations de fond en termes d'organisation des entreprises mais aussi des filières. La définition et la mise en place de ces nouveaux modes de travail ne peuvent être le fait d'une entreprise prise isolément ; elles nécessitent un travail collectif dans lequel doivent être impliquées l'ensemble des entreprises concernées.

Les organisations représentatives de filières ont un rôle essentiel à jouer, d'une part pour l'élaboration de standards et la coordination des pratiques d'échanges, pour simplifier l'adoption de ces nouveaux modes de travail par les PME, d'autre part pour la relation avec les offreurs de solutions et l'anticipation et la préparation des évolutions de métier et de formation induites par ces transformations.

Afin de favoriser de telles démarches de coopération, un soutien financier à des projets collectifs en ce sens pourrait être apporté.

- ***Accompagner les PME dans la définition de leur stratégie***

Les responsables de PME ne disposent généralement pas du temps et des ressources humaines nécessaires pour réfléchir à l'évolution de leur environnement et élaborer une stratégie adaptée. L'isolement de l'encadrement dans les PME ne facilite pas non plus la conduite du changement. De ce fait, certaines méthodes d'organisation des entreprises, comme le lean management, ne sont pas mises en œuvre dans les PME faute de moyens pour structurer la démarche.

Bénéficier d'un appui extérieur permettrait au chef d'entreprise de se poser les questions indispensables au développement de son activité et d'affiner sa vision de l'environnement concurrentiel dans lequel son entreprise évolue.

Sous la conduite des DIRECCTE, il pourrait être proposé aux PME **une aide à la réalisation d'audits**, selon des modalités et dans un cadre de prise en charge financière à définir. Plusieurs thématiques pourraient être abordées lors des audits : les stratégies de compétitivité, d'innovation, d'exportation, d'organisation et de mise en place de nouvelles technologies. Il conviendrait de veiller à ce qu'une aide de cette nature s'inscrive **dans une démarche collective associant les PME d'un même territoire ou d'un même secteur** pour s'établir sur une base d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

- ***Encourager toutes les formes de mutualisation entre PME***

La structuration en filière est une base essentielle pour construire entre les PME **des mécanismes de mutualisation pour assurer les fonctions qu'elles ne peuvent mettre en œuvre à leur échelle** : l'export, l'aide au recrutement, la veille technologique, l'élaboration de plans de formation, la défense de la propriété industrielle, le dépôt de brevets, certaines dimensions de la logistique, la modernisation des méthodes d'organisation par exemple le recours au lean management, le regroupement de PME pour répondre à des marchés qui ne leur

sont pas accessibles individuellement faute de moyens techniques, humains ou financiers ou de capacités de production.

Que ce soit **dans le cadre des filières existantes ou à structurer ou dans le cadre des bassins d'emplois** lorsque cela est pertinent, **les PME doivent être puissamment encouragées à entreprendre des actions de connaissance réciproque et de mutualisation et activement soutenues dans ces démarches**, par exemple sous la forme de prêts bonifiés pour le financement de plateformes de ressources mutualisées. Des soutiens financiers à la mise en place de groupements d'employeurs au bénéfice des TPE-PME adhérentes pourraient également être envisagés. De même, un soutien à des groupes de PME pourrait être apporté sous la forme d'aide à l'emploi de «développeurs de filière/marché». Ces développeurs décryptent les règles du jeu des marchés, identifient et rencontrent les interlocuteurs-clés (dont les directions achats des grands comptes), ramènent des consultations, les proposent au réseau de PME, organisent la construction des réponses collectives que les PME ne peuvent isolément formuler.

- ***Faciliter le regroupement, la croissance et la transmission des PME***

Le paysage industriel français fait face à un risque important de disparition d'un nombre non négligeable d'entreprises, TPE et PME, ou de leur prise de contrôle par des acteurs non nationaux, du fait de la conjoncture économique défavorable et du départ en retraite de nombreux chefs d'entreprises qui n'ont pas toujours mis en place des solutions pour assurer leur relève. Il est important de veiller à la pérennité du tissu industriel en favorisant la reprise d'entreprises et profitant de cette période pour recomposer le tissu industriel (regroupements vertueux de PME pour favoriser l'émergence d'ETI, la modernisation de l'outil, la réorientation de l'activité ...) tout en conservant son ancrage territorial.

La détection des entreprises en situation de risque lié à la transmission est un préalable. De même, la détection des entreprises en développement atteignant un seuil (souvent observé vers 70 / 100 salariés) impliquant une réorganisation profonde de l'équipe dirigeante doit faire l'objet d'une attention particulière des acteurs publics afin d'offrir des formes de soutien adaptées au franchissement de ce cap critique.

**Des dispositifs financiers incitatifs pourraient permettre plus facilement à des entrepreneurs ou à des salariés de reprendre ces entreprises**, en complément de dispositifs d'accompagnement leur permettant de maîtriser pleinement un projet nouveau pour l'entreprise reprise (formation aux spécificités du marché et des techniques pour les TPE, formation sur la stratégie financière...). **Le recours au**

**régime juridique des SCOP** pourrait être facilité, par exemple en évitant le passage obligatoire par l'étape de la liquidation pour permettre aux salariés de bénéficier de l'Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprises (ARCE). Il est utile de noter que l'Emprunt national prend en compte cet objectif de renforcement des SCOP en prévoyant la création d'un fonds doté de 100 millions d'euros destiné à financer les organismes de l'économie sociale dont les coopératives.

Il pourrait être envisagé également la création d'un fonds de soutien à la reprise des petites entreprises qui pourrait intervenir en complément d'autres financements de moyen ou long terme accordés par des établissements de crédit au candidat à la reprise avec les garanties apportées aux banques par les sociétés de caution mutuelle.

Enfin, dans le cas de transmission successorale d'une entreprise, aucune imposition spécifique ne doit intervenir en l'absence de réalisation du patrimoine.

Une attention toute particulière devra être portée aux conclusions que rendra prochainement Monsieur Bruno RETAILLEAU dans la cadre de la mission que lui a confiée le Premier ministre pour revoir en profondeur la politique menée à l'égard des ETI, de manière à favoriser l'accroissement de leur nombre et de leur puissance en France et réfléchir aux réponses à apporter aux problématiques que rencontrent tant les PME dans leur croissance que les ETI dans leur développement.

## ***2.8 Améliorer l'image de l'industrie et l'attractivité de ses métiers***

Identifiée comme un frein majeur à l'entrée des jeunes, diplômés ou non, dans l'industrie, **l'image de ce secteur**, trop dégradée, est défavorable au renouvellement nécessaire des générations et **doit être reconstruite**. Il est nécessaire de **mettre en valeur d'une part les carrières possibles au sein des entreprises industrielles et d'autre part les métiers en croissance de l'industrie**, par exemple ceux générés par la mutation des entreprises vers des processus et des produits vertueux sur le plan écologique et par la créativité à intégrer de plus en plus dans les produits et services pour conquérir des marchés. **Un plan de restauration de l'image des métiers de l'industrie et de la place de l'industrie dans les territoires doit être activement mis en œuvre.**

Pour nécessaire que soit cette action d'image, il n'en reste pas moins que la restauration durable de l'attractivité des métiers de l'industrie passe par des mesures de fond sur les chantiers du social et de la formation qui sont à étudier dans les instances concernées.

- ***Ouvrir très largement l'entreprise industrielle aux jeunes en formation, aux enseignants et au grand public***

L'entreprise industrielle doit être un lieu beaucoup plus largement ouvert qu'il ne l'est actuellement. Le renforcement de **cette ouverture doit s'adresser bien sûr en priorité aux jeunes en formation technique**, par exemple par l'accueil de jeunes diplômés de tous niveaux en coopération dans les PME ou encore l'expérimentation de l'allocation de solidarité intergénérationnelle (ASI) dans les TPI et PME pour mettre en place une fonction tutorale permettant la transmission des savoirs et des savoir-faire techniques et professionnels entre un salarié reconnu pour ses capacités et un jeune qui débute sa carrière professionnelle.

Mais **l'entreprise industrielle doit aussi être ouverte, de façon plus générale, aux jeunes collégiens et lycéens et à leurs professeurs** qui doivent pouvoir être accueillis *in situ* dans les sites industriels à l'occasion de journées de découverte. Une formule originale de « classe en entreprise » consistant à délocaliser pendant une semaine les cours au sein d'une entreprise a été testée par des entreprises de la filière des industries électroniques et électriques et peut aussi se révéler très riche en termes de potentialités.

**L'industrie doit enfin s'ouvrir, chaque fois que possible, au grand public** à l'occasion de journées « portes ouvertes », mises en place sur le modèle de la journée du patrimoine sous une forme événementielle par exemple dans le cadre d'une « **semaine de l'industrie** », ou pour les plus grandes entreprises qui en ont les moyens par l'organisation de circuits de visites sécurisés permanents qui répondraient à l'appétence croissante du public pour le tourisme industriel.

- ***Organiser une campagne de communication ciblée sur les jeunes pour revaloriser les formations techniques et les métiers de l'industrie***

Des actions tendant à promouvoir les formations techniques à tous les niveaux doivent être lancées, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, sous la forme **d'une campagne de promotion des disciplines scientifiques et technologiques et des métiers industriels**, en vue d'une meilleure information et de choix d'orientation mieux éclairés pour les jeunes, et notamment les jeunes filles. **Cette campagne devrait porter sur tous les niveaux de qualification et intégrer la promotion de la formation en alternance.**

Cette campagne sur les métiers industriels et leurs conditions réelles d'exercice, dans toutes leurs dimensions (techniques, mais aussi relationnelles, organisationnelles.) et dans tous les types de structures devra utiliser les supports de

communication des jeunes (Internet, réseaux sociaux) et mettre en avant la contribution de l'industrie aux attentes de la société : besoins en énergie, protection de l'environnement, santé, sécurité. Il est également souhaitable de valoriser spécifiquement les métiers d'innovation, de création et de marketing et la place des femmes dans l'industrie et de souligner la place des métiers liés au développement durable.

- **Repérer et préserver les savoir-faire industriels traditionnels porteurs d'une image positive de l'industrie**

La transmission des compétences et savoir-faire est menacée dans certains secteurs. La labellisation des centres de formation dédiés à ces savoir-faire traditionnels, l'inventaire des experts détenteurs de ces savoirs, la création des sauvegardes des gestes et pratiques (bases de données, vidéos, didacticiels...) pourraient permettre d'en assurer la pérennité.

Sans nécessairement être essentielle en termes d'emplois au niveau macro-économique, une action de cette nature peut **permettre de sauvegarder des bassins d'emplois spécialisés** et aussi de s'appuyer sur des activités bénéficiant généralement d'une image très positive pour renforcer l'attractivité d'ensemble des métiers de l'industrie.

## **2.9 Prendre en considération les enjeux sectoriels spécifiques**

Le présent document de synthèse s'emploie à dégager les propositions transversales à l'ensemble des groupes de travail nationaux et régionaux mis en place dans le cadre des Etats généraux de l'industrie. **Les rapports produits par les groupes de travail « filières » avancent toutefois de nombreuses propositions complémentaires propres à chaque filière.** Les développements qui suivent se proposent de retracer les axes principaux de ces propositions sectorielles.

- *Biens de consommation*
  - créer un pôle de compétitivité de l'innovation immatérielle, s'appuyant notamment sur une plateforme collaborative associant entreprises, chercheurs, écoles, designers... ;

- mettre en place des outils de financement spécifiques des jeunes marques, créateurs et designers / entrepreneurs et d'incubateurs pour les jeunes marques et créateurs ;
  - harmoniser et renforcer au niveau européen les mesures en faveur de la propriété intellectuelle et les dispositifs de lutte contre la contrefaçon ; en particulier, la faisabilité et l'opportunité de la mise en place d'une base de données commune aux douanes et autres corps de contrôle des 27 Etats membres pourraient être étudiées ;
  - impliquer les grands groupes du luxe et de la distribution dans les opérations de portage des PME à l'international afin de soutenir le développement des PME des secteurs des biens de consommation.
- *Agroalimentaire*
- travailler à améliorer l'image de l'industrie agroalimentaire à travers plus de pédagogie mais également par l'analyse de l'impact des « perturbateurs » sur la santé du consommateur ;
  - étudier la possibilité de faire évoluer la propriété industrielle aux spécificités de l'industrie agroalimentaire : les recettes ne sont aujourd'hui pas « protégeables » et donc copiables sans aucun recours ;
  - mettre en place un observatoire transdisciplinaire du comportement du consommateur pour anticiper les demandes et répondre aux attentes ;
  - renforcer l'interministérialité pour limiter l'insécurité juridique des entreprises.
- *Biens intermédiaires*
- définir des priorités dans l'accès aux ressources ;
  - mettre en œuvre des mesures permettant de mobiliser les marchés publics pour promouvoir effectivement les éco-industries ;
  - créer un programme de recherche, de démonstration et de développement dans le domaine des matières premières secondaires ou biosourcées ;
  - mettre en place un régime fiscal incitatif à l'utilisation d'intermédiaires chimiques issus des matières premières renouvelables ou secondaires ;
  - donner rapidement une visibilité sur les conditions du marché de l'énergie.
- *Industries des TIC*
- engager une action autour d'une infrastructure de fermes numériques éco-énergétiques et sécurisées, s'intégrant dans une démarche de « cloud computing », ainsi qu'une action résolue sur les « smart grids » ;
  - travailler sur l'apport des services et techniques de l'information et de la communication dans le domaine de la sécurité, avec la mise en place d'une

carte d'identité numérique mais aussi par le déploiement d'une infrastructure publique sécurisée ;

- développer la télésanté ;
- doter le secteur des STIC de données statistiques fiables ;
- soutenir le secteur stratégique de l'électronique (composants actifs et passifs) et du logiciel, notamment le logiciel embarqué.

o *Industries de santé*

- doter le secteur d'une instance de gouvernance au plus haut niveau : les industries de santé présentent la spécificité d'être extrêmement dépendantes des politiques publiques en matière sanitaire et sociale ; de ce fait, pour cette filière, l'enjeu de gouvernance est majeur ; pour tirer le meilleur parti des atouts de la France, il est impératif de concilier politique de santé publique, politique industrielle en santé, préservation de l'assurance maladie et stratégie nationale de recherche et d'innovation dans le cadre d'une politique globale arrêtée au plus haut niveau de l'Etat ;
- garantir le maintien des moyens de la recherche publique : le développement des industries de santé repose avant tout sur l'innovation, qu'elle soit médicale, technologique ou organisationnelle ; l'excellence de la recherche publique est un élément fondamental pour les industries de santé et un facteur majeur de l'attractivité du territoire pour la localisation des centres de R&D ;
- assurer le développement de la recherche hospitalière : l'excellence de la recherche clinique académique est une force reconnue du système français ; le mode de financement de la recherche hospitalière doit être adapté notamment par le recours aux appels à projets ;
- lancer rapidement des projets concrets pour les nouvelles industries en particulier autour du thème de la télésanté, comme les outils de la médecine personnalisée (diagnostic et traitement intégré au lit du malade), le traitement massif de données, le développement de modèles et de la médecine régénératrice à partir de cellules souches ; la France dispose de nombreux atouts pour devenir un leader mondial dans ces secteurs en émergence.

o *Matériels de transport*

- développer les systèmes de transports dits « intelligents » et multimodaux (notamment projet de route intelligente, projet Mobilité Multimodale Intelligente) ;

- mettre en place les outils nécessaires pour la compétitivité des filières industrielles du transport tels qu'une monographie européenne des méthodes de quantification et de valorisation des économies d'énergie et des gaz à effet de serre dans ces différentes composantes modales ;
- profiter de l'opportunité de l'Emprunt national pour renouer avec les grands programmes pour préparer l'avenir et redonner aux industries des transports une visibilité forte et positive auprès du public.

## **2.10 Répondre aux enjeux des territoires et des bassins d'emplois**

Par ses nombreuses activités induites dans les services, le commerce ou la formation et par son lien intime avec les problématiques d'aménagement du territoire, l'industrie est un facteur déterminant de la vitalité des territoires.

Les travaux régionaux conduits dans le cadre des Etats généraux de l'industrie ont suscité une très large mobilisation qui a bien révélé cette dimension. Le présent document de synthèse intègre les propositions de nature transverses formulées en région. Toutefois, les travaux régionaux feront l'objet d'une synthèse spécifique qui permettra une analyse plus fine des préoccupations exprimées dans les territoires quant aux problématiques plus spécialement locales.

De façon générale, les travaux régionaux font ressortir **la pertinence de l'échelle des bassins d'emplois, notamment pour parvenir à une gestion prévisionnelle de l'emploi industriel sur une base territoriale** : connaissance de l'offre et des besoins de main d'œuvre avec leurs caractéristiques (âge, niveau de formation...), des perspectives des entreprises (créations, défaillances, développement...), des reconversions nécessaires et de l'offre de formation.

La création et l'animation en région, à travers un réseau d'entreprises, de systèmes de veille prospective et participative dans des secteurs-clés pour les économies régionales est aussi une orientation à développer.

**L'outre-mer révèle des champs d'actions spécifiques qu'il convient de prendre en compte** : actions encourageant la substitution de productions locales aux importations, actions pour mieux valoriser la position tropicale (valorisation de la biodiversité locale et des matières premières locales) et favoriser les énergies renouvelables

### **3. Ouvrir rapidement les chantiers de concertation sur quatre domaines clés engageant l'avenir de l'industrie : l'environnement réglementaire, la compétitivité, le social et le financement**

Les Etats généraux de l'industrie ont posé un certain nombre de constats portant sur quatre domaines qui dépassent les enjeux industriels tout en revêtant une importance majeure pour l'avenir de l'industrie : l'environnement réglementaire, la compétitivité, le social et le financement. La recherche d'améliorations dans chacun de ces domaines, propres à répondre aux attentes des acteurs du monde industriel, nécessite un débat élargi à tenir dans les instances ad-hoc lorsqu'elles existent ou dans des lieux de concertation à créer.

#### **3.1 Le chantier de l'environnement réglementaire**

L'environnement réglementaire dans lequel évolue l'industrie française est fréquemment critiqué pour sa lourdeur jugée excessive et pénalisante pour les activités économiques en général et pour l'industrie en particulier.

**Deux objectifs généraux doivent être poursuivis en matière de réglementations : d'une part stabiliser le flux et, d'autre part, réexaminer le stock pour préparer des allègements et des simplifications.**

Un objectif plus particulier d'amélioration de la réactivité peut concerner des secteurs en mutation rapide, comme celui des industries de santé, qui requièrent une capacité d'adaptation rapide de l'environnement réglementaire et pour lesquels l'efficacité administrative est un facteur-clé de compétitivité.

- ***La stabilisation du flux réglementaire***

La stabilité de l'environnement réglementaire des entreprises participe à leur compétitivité. Dans ce cadre, il est souhaitable d'**éviter toute nouvelle réglementation alourdissant les charges de l'industrie** non liée aux obligations européennes, de **recourir chaque fois que possible aux engagements volontaires assortis de contrôles** et de **mettre en place une consultation obligatoire du ministère chargé de l'industrie dans le cadre des études d'impact** à mettre en œuvre avant toute nouvelle loi ou règlements pour les textes susceptibles d'affecter l'industrie.

- ***Le réexamen du stock réglementaire national et européen à la lumière de l'enjeu de compétitivité***

Une mission ad-hoc pourrait être diligentée pour réexaminer le stock de normes en regard de leur impact sur l'activité industrielle et faire toute proposition d'adaptation notamment en termes d'allègements et de simplifications.

Cette évaluation devrait porter également sur la réglementation communautaire pour repérer dans l'ensemble normatif européen les éléments susceptibles de fragiliser les positions compétitives de l'industrie européenne en regard du reste du monde.

### ***3.2 Le chantier de la compétitivité industrielle***

L'effet de réduction des marges, et corrélativement des capacités d'investissement des entreprises, provoqué par les prélèvements fiscaux et sociaux est souvent considéré comme plus important en France que dans les pays comparables. Une étude approfondie de tous les aspects de cette problématique doit être menée. Le rapport du groupe de travail Compétitivité et croissance verte apporte de nombreux éléments d'analyse et de proposition sur ces sujets.

Trois axes de travail peuvent être mis en évidence :

- ***Une fiscalité prenant mieux en compte l'enjeu de la compétitivité de l'industrie***

Si les entreprises industrielles doivent contribuer au même titre que tous les acteurs économiques à l'effort fiscal du pays, il est essentiel que la fiscalité qui leur est appliquée, par ses assiettes ou ses taux, n'affecte pas de façon déséquilibrée leur capacité compétitive tant sur le marché national que sur les marchés d'export. La suppression de la taxe professionnelle s'inscrit dans cet objectif.

Une réflexion d'ensemble doit être conduite pour évaluer l'effet sur la compétitivité de l'industrie française des dispositifs fiscaux applicables aux entreprises ou en voie de l'être, par exemple, dans le cadre de la fiscalité écologique.

- ***Un financement de la protection sociale moins lié au travail***

Une réflexion sur les différentes pistes possibles pour substituer à tout ou partie des prélèvements reposant sur la masse salariale d'autres formes de financement des

régimes sociaux doit être poursuivie. L'objectif est d'assurer **la pérennité de ces régimes, sans compromettre les capacités de développement des entreprises.**

- ***La flexi-sécurité comme réponse au défi de l'adaptation permanente des entreprises et au besoin de sécurité des actifs***

L'adaptation indispensable des entreprises aux évolutions des conditions de leurs marchés peut nécessiter des ajustements aussi bien qualitatifs que quantitatifs quant à leurs effectifs. Par ailleurs, la sécurisation des parcours professionnels est une aspiration légitime dans une société moderne. De ce point de vue, une gestion prévisionnelle efficace de l'emploi industriel permettrait à terme une meilleure sécurisation de l'emploi avec pour conséquence probable une amélioration de l'image de l'industrie.

Un chantier de négociation en ce sens a déjà démarré et doit être poursuivi.

### ***3.3 Le chantier social***

Le chantier social doit permettre d'apporter des réponses dans deux domaines : il s'agit d'une part de l'adaptation de l'organisation de la vie dans l'entreprise aux évolutions des comportements individuels et des relations sociales dans les sociétés modernes et, d'autre part, de l'adaptation des compétences aux évolutions des techniques et des marchés.

- ***Le renforcement de la participation des salariés à la vie de l'entreprise***

La réflexion nécessaire sur **l'amélioration des modalités de représentation, d'information et de consultation des salariés dans les entreprises et sur l'organisation managériale** pourrait être conduite par les partenaires sociaux. Les moyens de promouvoir le statut des SCOP, qui permet au travers de l'obligation de la détention majoritaire du capital par les salariés co-entrepreneurs de répondre pour partie à cet objectif, pourraient être recherchés dans ce cadre.

- ***Un réexamen approfondi de l'enseignement technique et professionnel et de la formation continue***

En liaison avec tous les acteurs concernés, le système français de formation technique et professionnel, initiale ou continue, doit faire l'objet **d'une évaluation**

**approfondie permettant d'apprécier précisément d'une part, son adéquation aux besoins actuels du monde industriel, d'autre part sa capacité d'adaptation à l'évolution de ces besoins.**

Des lacunes importantes sont a priori repérées :

- l'insuffisance des dispositifs d'apprentissage, de formation en alternance et de formation continue, contrairement à l'Allemagne ;
- la capacité d'anticipation insuffisante de l'évolution des besoins ;
- les liens trop distants avec le monde économique ;
- l'individualisation insuffisante des formations ;
- le caractère trop peu qualifiant de la formation continue.

Une mission nationale devrait permettre d'évaluer l'ampleur de ces lacunes et proposer les moyens d'y remédier. Les travaux du groupe de travail Emploi-formation des Etats généraux de l'industrie peuvent servir de base au lancement de cette mission.

- ***Une réflexion globale sur les facteurs de fond déterminant l'attractivité des métiers de l'industrie***

S'il est évidemment important que l'appareil de formation engage un réexamen approfondi de ses actions vers les métiers de l'industrie à tous les niveaux de qualifications, la rénovation de l'offre de formation ne déploiera pleinement ces effets que si **les emplois, les salaires, les possibilités de promotion professionnelle et les conditions de travail dans l'industrie sont suffisamment attractives pour les jeunes générations.**

Une négociation sociale doit donc être menée dans le cadre des instances existantes non seulement sur les questions des niveaux de compétences et de la formation initiale et continue mais aussi sur celles des conditions et des moyens de travail, de l'hygiène et de la sécurité, de la prise en compte de la pénibilité des emplois.

### ***3.4 Le chantier du financement de l'industrie***

La difficulté d'accès des entreprises aux financements, fonds propres ou crédits bancaires, accentuée encore en période de crise, est évoquée de façon récurrente comme un problème important de l'industrie française. Cette difficulté est d'autant plus fortement ressentie qu'elle est mise en parallèle avec le taux d'épargne élevé observé en France.

Le sujet n'est pas aisé à éclairer de manière complète : les acteurs sont multiples (publics et privés), les initiatives et les propositions sont nombreuses, les problématiques sont complexes et doivent être appréhendées pour une large part dans un contexte globalisé. **Il existe donc un enjeu majeur à ce que le sujet puisse être traité dans le cadre d'une réflexion approfondie conduite avec le système bancaire et financier.**

Ces travaux devraient traiter des trois problématiques-clés suivantes :

- ***Une plus forte mobilisation des investisseurs institutionnels au bénéfice de l'industrie***

Le futur cadre prudentiel européen du secteur de l'assurance (Solvabilité 2), qui entrera en vigueur fin 2012, n'incitera pas à la détention d'actions, par les assureurs européens, tout particulièrement pour ce qui concerne les entreprises non cotées (PME et ETI). Contrairement au régime prudentiel actuel, Solvabilité 2 obligera en effet les assureurs à mobiliser des fonds propres en fonction du niveau de risque attribué à leurs actifs, rendant la détention d'actions relativement moins attractive par rapport à d'autres types d'investissement.

Il en résultera une contrainte, dont les effets commencent déjà à apparaître, qui a un coût pour l'économie et l'industrie. Sans remettre en cause la nécessité d'une meilleure régulation du secteur financier, à la lumière de la crise financière, il est nécessaire de prendre pleinement en compte l'enjeu économique lié à cette gestion des risques.

De même, la comptabilisation des actifs en conformité avec les normes actuelles induit des contraintes importantes dans la gestion du capital au regard de l'horizon de gestion. En effet, alors que la gestion des passifs s'effectue sur un horizon de long terme, les actifs sont évalués comme s'ils devaient être immédiatement liquides à chaque « reporting » comptable.

Aussi, il apparaît indispensable de **s'assurer que les mesures d'application de la directive Solvabilité 2 ne fragiliseront pas indûment la capacité de placement en actions des compagnies d'assurance et le cas échéant de mettre en place des mesures correctrices.**

- ***Le développement de produits d'épargne permettant un meilleur financement de l'industrie***

En cette matière, le rapport du groupe de travail Accès aux financements apporte de nombreuses pistes de réflexions à explorer : outils d'épargne spécialisés, épargne-retraite, mobilisation de l'épargne salariale, fonds d'investissement de proximité...

- ***L'amélioration des relations banques-industrie***

Même si les pratiques de dialogue et d'effort de compréhension réciproque observées dans certaines régions conduisent à nuancer un jugement d'ordre général, la qualité insuffisante des relations entre les entrepreneurs industriels et leurs banquiers est une préoccupation souvent évoquée. L'exemple allemand de relations stables et suivies, de nature partenariale et organisées dans le cadre d'un processus de décision faisant appel à une large déconcentration fait figure de référence.

A l'issue de ces travaux, il pourrait être prévue la publication d'un rapport annuel permettant de donner une vision objective dynamique des enjeux de financement des entreprises, industrielles et d'assurer un suivi des propositions faites au Gouvernement et dont celui-ci souhaite la mise en œuvre.

## **Conclusion**

Avec l'achèvement des travaux des Etats généraux de l'industrie s'ouvre le temps de l'action. La mobilisation nationale et régionale suscitée par ces Etats généraux traduit l'attente forte des acteurs économiques et de la société.

**L'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle de la France autour de l'objectif prioritaire de la sauvegarde et du développement des entreprises industrielles et de leurs emplois est une réponse essentielle à cette attente.**

Par nature, l'exercice des Etats généraux conduit au foisonnement d'idées et de propositions. C'est ce qui fait toute la force et l'intérêt de la démarche. Il appartient aux Pouvoirs publics d'étudier la faisabilité de ces propositions et de procéder aux choix politiques nécessaires.

La mobilisation des Etats généraux de l'industrie traduit aussi la volonté des acteurs économiques et sociaux de s'engager dans la durée pour soutenir l'ambition industrielle du pays.

Tout en conservant toute leur place aux instances de concertation existantes, la **Conférence nationale de l'industrie**, qu'il est proposé de mettre en place rapidement, pourrait être **le lieu approprié de la poursuite mais aussi du renforcement de cet engagement.**